

*Administration financière—Loi*

**M. Jake Epp (Provencher)**: Monsieur l'Orateur, je ne serai pas très long. Je considère cependant qu'il est essentiel d'exposer clairement comment s'effectue l'examen des prévisions budgétaires.

J'ai fort bien compris l'argumentation du député de New Westminster (M. Leggatt). Il a fait grief à la Chambre de déceptions qui attendent chaque député à l'étape du comité. Le public voit dans l'examen des prévisions budgétaires un moyen de savoir ce qu'il advient de ses impôts qui sont ni plus ni moins que de l'argent tenu «en fiducie». Au gouvernement revient la tâche de dépenser cet argent, mais notre rôle à nous est de nous assurer que cet argent est utilisé de la manière la plus honnête et la plus judicieuse possible.

● (1522)

Le système des comités est tel à l'heure actuelle qu'il ne nous permet même pas de parler des prévisions de dépenses. Combien d'entre nous se sont présentés au comité après s'être préparés de longue main et n'ont eu droit qu'à dix minutes pour donner leur avis? Le temps de poser une question et d'obtenir une réponse et vous n'avez fait qu'effleurer le sujet. Le président donne ensuite la parole à quelqu'un d'autre.

Mais d'autres députés siègent des heures durant en attendant leur tour qui ne durera que dix minutes. Combien d'entre nous se sont présentés bien documentés au comité et n'ont même pas été capables de poser une seule question au cours de la présente session? Lorsqu'une direction particulière d'un ministère se présente devant nous, il se peut que ce soit la seule occasion que nous ayons de l'interroger dans l'année. Nous ne pouvons qu'espérer être saisis des budgets supplémentaires, c'est-à-dire d'autres dépenses, pour pouvoir intervenir à ce moment-là. C'est devenu une farce. C'est pourquoi je sais gré au député de New Westminster de ses observations. Il s'est au moins présenté au marbre et le comité a été saisi des prévisions budgétaires.

Que pouvons-nous faire au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, alors que le gouvernement n'a même pas inscrit de match au calendrier? Il a présenté ces prévisions budgétaires en février et en mars. En dépit de 4 milliards de dollars d'assurance-chômage et d'un million de chômeurs, nous n'avons pas encore étudié les prévisions budgétaires, même pas de la manière superficielle que d'autres députés ont décrite.

Nous n'avons pas examiné les prévisions de dépenses du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je constate que le ministre sourit. Sans doute que si j'étais à sa place, je sourirais aussi de n'être pas tenu de rendre des comptes. Pourtant, si vous interrogez le ministre, sans doute reconnaîtrait-il qu'un examen scrupuleux des prévisions des dépenses contribue à un meilleur gouvernement. Je suis certain qu'il aurait un meilleur ministère et qu'il se sentirait plus en confiance si le comité examinait ses prévisions de dépenses.

Nous n'avons pas examiné les prévisions budgétaires du ministère du Travail. Même si on nous en saisisait maintenant, à la fin de mai, si nous siégeons jusque là, elles seront réputées adoptées même si nous n'en avons pas encore entamé l'étude.

Pour vous montrer à quel point l'esprit de parti peut prévaloir au sein des comités, je signalerai que depuis qu'on nous a renvoyé les prévisions budgétaires, sans jamais nous laisser les examiner, nous avons étudié le bill C-8 en détail. Une fois que

nous en avons eu terminé avec le bill C-8, on n'a pas convoqué de séances. On nous a ensuite saisis du bill C-45, qui interdisait la grève durant une campagne électorale, et auquel on avait donné une priorité absolue. Nous nous sommes donc réunis à nouveau pour étudier le bill C-45. Je dirai bien franchement que la discussion est devenue très animée quand il s'est agi de savoir quand on allait nous saisir des prévisions budgétaires. C'est la seule occasion que j'aie eue, en qualité de député à la Chambre, de demander au président de ce comité quand il allait nous donner la chance d'examiner les prévisions budgétaires. Le bill C-45 a franchi toutes les étapes, au comité, à la Chambre et à l'autre endroit.

Qu'advient-il des prévisions budgétaires maintenant? Nous avons la formule de regroupement des séances et le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration est prisonnier de cette formule. Il y a des fois où le comité devrait siéger, mais le président décide de ne pas le convoquer. J'ai invoqué cette semaine l'article 43 du Règlement pour présenter une motion demandant au président du comité permanent de nous saisir des prévisions budgétaires. Trouvez-vous normal qu'un député soit obligé de demander à la présidence de permettre au comité d'examiner les prévisions budgétaires, et cela deux mois après la présentation du budget et un mois avant que celui-ci ne soit adopté d'office?

Un peu plus tard, j'ai invoqué le Règlement et demandé à M. l'Orateur d'intervenir et d'étudier la situation, pour que nous puissions examiner les prévisions budgétaires. J'ai été très satisfait de sa réponse. Il a eu l'air aussi stupéfié que le reste d'entre nous et a déclaré qu'une des principales fonctions d'un député était d'examiner les prévisions budgétaires. J'ai consulté le calendrier des réunions de comités jusqu'au mardi 2 mai. Rien n'est encore prévu. A ma connaissance, un comité d'organisation n'a pas encore été convoqué. Peut-être qu'à cause de ma tirade d'aujourd'hui nous aurons des séances de comité la semaine prochaine. Je l'ignore. Mais le fait est que si nous en avons, il ne nous restera plus que trois semaines pour examiner des millions de dollars de prévisions budgétaires. Aucun ministériel n'osera nous dire que c'est là bien gouverner. Je dirai au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) qu'il ferait mieux de quitter son siège, d'aller trouver le président du comité permanent et de lui dire qu'il veut que ses prévisions budgétaires passent au comité.

Ce n'est pas tout. J'ai appelé le président il y a deux semaines pour lui demander quand le comité serait saisi des prévisions budgétaires. On m'a répondu qu'il n'était pas à son bureau, qu'il était dans sa circonscription. Je ne le lui reproche pas. Nous allons tous visiter nos circonscriptions, nous faisons tous des voyages. On m'a dit que le vice-président le remplaçait. Je savais déjà que ce dernier était à l'étranger pour une raison légitime.

En ce moment, je suis vivement contrarié. Si j'approuve l'idée d'avoir un contrôleur général, je trouve que la Chambre a des problèmes bien plus importants à régler. Le gouvernement veut-il réellement que l'on étudie son budget des dépenses? Je ne le crois pas. Le député de New Westminster lui, au moins, a eu trois chances, tandis que moi, même pas une. Je dis au ministre avec toute la sincérité dont je suis capable, que c'est précisément à cause de ce genre d'attitude que les contribuables canadiens ont tendance à faire preuve d'un profond